

AGS inchangée au 1^{er} Juillet 2019

Assurance chômage :

Le Conseil d'Administration de l'AGS (Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés) qui s'est tenu le 26 juin 2019, a annoncé que le taux de cotisation patronale de 0,15%, en vigueur depuis le 1er juillet 2017, demeurait inchangé au 1er juillet 2019.